

## ***La coopération au développement***

Trois constats pour commencer.

1. Malgré le déversement de montants énormes et récurrents d'aides aux pays d'Afrique<sup>1</sup>, nombreux sont les pays de ce continent qui continuent à végéter. En revanche, plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine sont sortis du sous-développement par le recours aux mécanismes du marché<sup>2</sup>, préluant souvent à une évolution vers une plus grande libéralisation politique. La quantité de l'aide n'est donc pas l'élément essentiel, mais bien la question des structures économiques et politiques. Que peuvent les subventions des pays riches si le pays bénéficiaire n'a pas de gouvernance économique et politique ? Et à cet égard, la seule introduction plus ou moins artificielle des mécanismes électoraux ne rendra pas pour autant le régime démocratique.
2. La richesse des pays ne dépend pas exclusivement des ressources naturelles de son sol ou de son sous-sol : certains pays dotés d'énormes ressources naturelles végètent dans le sous-développement, tandis que d'autres, pourtant sans ressources, ont réussi à en sortir<sup>3</sup> : ici encore c'est le modèle de la gouvernance qui importe<sup>4</sup>.
3. Le développement des pays du Sud est entravé par les barrières mises à leur commerce international, non seulement à leurs exportations vers les pays du Nord, mais également entre pays du Sud, celles-ci représentant 40% de leurs exportations totales.

La coopération au développement doit donc agir sur les structures :

- Soutenir la création d'entreprises et développer le commerce international de ces pays, en favorisant l'accès de leurs produits dans les pays du Nord et leur circulation entre pays du Sud, ce qui implique l'abolition des barrières douanières et des entraves équivalentes ainsi que celle des subventions européennes à l'exportation des productions agricoles vers les pays du Sud;
- Favoriser l'Etat de droit économique, c'est-à-dire l'instauration d'un cadre législatif stable de la propriété, de l'entreprise et du commerce ;
- Favoriser l'Etat de droit politique, c'est-à-dire un équilibre des pouvoirs constitutionnels et le rôle des sociétés civiles

### Principes de base :

- S'inscrire dans une approche européenne, laquelle est indispensable pour le soutien aux structures de gouvernance et la mise en place de grandes

---

<sup>1</sup> Ces soixante dernières années, l'Afrique a reçu l'équivalent de 6 fois le Plan Marshall américain de l'après-guerre.

<sup>2</sup> On citera principalement l'Inde, Singapour, la Corée du Sud, Hong Kong, les deux Chines, la Thaïlande, l'Indonésie, la Malaisie, le Mexique, le Brésil, le Chili, et en Afrique certains pays comme le Ghana, Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, le Botswana.

<sup>3</sup> On comparera par ex les situations du Congo et du Venezuela, avec la croissance rapide qu'ont connue Singapour ou Hong Kong. L'adage des Singapouriens est « nous n'avons aucune ressource naturelle, mais nous pouvons tout acheter aux autres pays ! ».

<sup>4</sup> Voir ainsi le Ghana, qui a fait appel aux conseils de la Norvège pour s'inspirer de sa gouvernance de la rente pétrolière.

infrastructures : mobilité, énergie, éducation et santé. Au nom de la subsidiarité, les Etats ou leurs composantes peuvent intervenir pour des projets plus réduits et plus proches des populations, mais en gardant la concertation européenne ;

- L'Etat fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent axer leur coopération sur les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'environnement, de la culture et sur le développement des PME;
- Maximiser l'autonomie à terme des projets ;
- En matière de formation, cette autonomie implique aussi que les jeunes des pays du Sud soient formés chez eux ou, s'ils sont formés dans nos pays, qu'ils reviennent dans leur pays aux fins de contribuer à leur développement ;
- Promouvoir aussi le partenariat public-privé ;
- Impliquer les diasporas pour installer une coopération positive et des partenariats commerciaux, culturels et de développement avec les pays d'origine ;
- La concentration géographique doit donner la priorité au continent africain et à la sphère francophone.